

Asie de l'Est et Pacifique

Faits nouveaux

En février 2004, le Gouvernement du Myanmar a autorisé l'UNHCR à accéder à certaines zones, vers lesquelles les rapatriés pourraient se diriger si l'hypothèse d'un mouvement de retour massif et librement consenti en provenance de Thaïlande se confirmait. Ces zones de retour potentiel sont l'État de Kayin, l'État de Mon et la Division de Tanintharyi. Du fait de son accès à ces régions frontalières, l'UNHCR pourra contribuer à la mise en place de conditions propices au rapatriement librement consenti de quelque 140 000 réfugiés hébergés dans des camps en Thaïlande. Le Gouvernement a prié l'Organisation de tenir compte des PDI dans ses activités de planification, de façon à garantir conjointement la réintégration des réfugiés et des déplacés regagnant les mêmes secteurs, dès lors que les conditions le permettront. L'UNHCR a répondu favorablement à cette requête après que le Secrétaire général ait approuvé l'engagement de l'Organisation. L'UNHCR estime toutefois qu'un rapatriement serait prématuré à l'heure actuelle et qu'un accord entre les autorités du Myanmar et certains groupes ethniques armés, acceptable aux yeux de la communauté internationale, est la condition nécessaire et préalable à un mouvement de retour dans la sécurité et la dignité.

Australie
Cambodge
Chine
Indonésie
Japon
Malaisie
Mongolie
Myanmar
Nouvelle-Zélande
Pacifique Sud
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines
République de Corée
République démocratique populaire lao
République populaire démocratique de Corée
Singapour
Thaïlande
Timor-Leste
Viet Nam

En Indonésie, l'Organisation a signé un accord pour « appuyer la Stratégie globale de recherche de solutions durables au sort des ex-réfugiés au Timor occidental ». L'objectif d'une telle stratégie est de fermer les camps subsistant au Timor occidental et de mettre au point des solutions durables, soit par l'acquisition de la nationalité indonésienne et donc par l'intégration sur place, soit par le rapatriement librement consenti à Timor-Leste. Dans une autre région de l'Indonésie, le conflit en cours entre les forces de sécurité indonésiennes et le *Gerakan Aceh Merdeka* (mouvement de libération d'Aceh) a continué d'entraîner un afflux régulier de demandeurs d'asile en Malaisie ; plus de 6 000 demandeurs d'asile s'étant inscrits auprès de la délégation de l'UNHCR à Kuala



Lumpur au premier semestre 2004. La majorité des demandeurs d'asile qui prennent contact avec l'UNHCR sont des Indonésiens originaires de la province d'Aceh, ou encore des Chinois de souche et des musulmans en provenance du Myanmar. En Australie, l'UNHCR s'est félicité de l'augmentation des quotas de réinstallation, le nombre de places destinées aux réfugiés passant de 4 000 à 6 000, et de la décision d'autoriser les détenteurs d'un visa de protection temporaire à solliciter un visa permanent.

L'afflux récent de quelque 300 demandeurs d'asile en provenance des hauts plateaux situés au centre du Viet Nam et les rapports selon lesquels certains de leurs semblables se cachaient à proximité de la frontière orientale du Cambodge ont incité l'UNHCR à renforcer ses activités à Phnom Penh. Si elle ne peut que se féliciter de la reprise de son dialogue avec le Gouvernement et de l'autorisation qui lui a été récemment accordée d'entreprendre des missions dans les régions frontalières, l'Organisation est toujours préoccupée par les comptes rendus indiquant que des demandeurs d'asile seraient arrêtés et refoulés avant que leur statut ait été déterminé convenablement. Reconnaissant que ces individus n'ont pas tous nécessairement besoin de la protection internationale, l'UNHCR a entrepris d'étudier, avec les autorités vietnamiennes, les modalités qui garantiraient le retour en toute sécurité des candidats au rapatriement ou des personnes dont il est établi qu'elles n'ont pas besoin de la protection internationale.

Objectifs stratégiques

L'UNHCR entend exhorter les gouvernements à respecter les principes fondamentaux de la protection - le non refoulement et l'asile - et faciliter le dialogue avec les États et les organisations régionales sur les questions d'asile au niveau sous-régional. Bien que de nombreux États de la région aient adopté des législations plus strictes en matière d'immigration et d'asile, l'UNHCR continuera d'encourager les gouvernements à adhérer aux conventions internationales sur les réfugiés et les apatrides, et à agir conformément aux principes fondamentaux garantis par ces traités. L'Organisation se consacrera également à

la recherche de solutions durables au sort des réfugiés, principalement par la réintégration viable dans les zones de retour et par la réinstallation. La région étant caractérisée par un certain nombre de facteurs d'instabilité susceptibles d'engendrer des mouvements de réfugiés, l'UNHCR continuera d'améliorer sa préparation aux situations d'urgence et de renforcer ses dispositifs d'intervention.

L'UNHCR réaffirme sa volonté de soutenir les Consultations Asie-Pacifique en 2005 et de mettre davantage l'accent sur la coopération régionale, conformément à l'Agenda pour la protection. Au titre de cette initiative, l'Organisation aidera en premier lieu les gouvernements à se doter des moyens nécessaires à la gestion des problèmes d'asile. Les bureaux de l'UNHCR dans la région continueront à mener des activités destinées à prévenir les violences sexuelles et sexistes, et à faciliter la mise en place de dispositifs de notification, de sorte que des mesures appropriées de suivi et d'accompagnement psychosocial soient prises en cas d'incident. S'étant engagée à pratiquer une gestion fondée sur les résultats, l'Organisation continuera en outre à rassembler des données de référence sur le niveau de protection et d'assistance offert dans la région et à faire en sorte qu'elles soient directement prises en compte dans les activités de planification.

Opérations

Le programme de l'UNHCR en **Thaïlande** est décrit dans un chapitre distinct. Les paragraphes qui suivent résument les objectifs et les activités de l'Organisation dans les autres pays de la région.

Le bureau régional de l'UNHCR en **Australie** est également responsable des opérations en Nouvelle-Zélande, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans le Pacifique Sud. Ses principales activités dans ces pays consisteront à défendre la cause des demandeurs d'asile, à prodiguer des conseils en matière de protection, à promouvoir le droit des réfugiés auprès des autorités concernées et à traiter les demandes de réinstallation en Australie, actuellement plus nombreuses (en raison de l'augmentation récente des quotas extraterritoriaux pour les réfugiés). Du fait de la diminution significative du nombre de demandeurs d'asile qui arrivent ou sont détenus en Australie, l'UNHCR s'attachera en priorité à suivre les évolutions politiques et législatives relatives à l'asile dans la région, exhortera les autorités à réexaminer leurs politiques en accordant une grande importance à la protection et engagera un dialogue actif avec les gouvernements et les autres acteurs concernés. L'Organisation poursuivra ses activités d'information afin de sensibiliser au mieux l'opinion aux droits des réfugiés et à la problématique de l'asile et appuiera le comité national, *Australia for UNHCR*, dans ses activités de collecte de fonds auprès du secteur privé.

Au **Cambodge**, l'UNHCR assurera la procédure de détermination du statut de réfugié (DSR) à l'intention des groupes de demandeurs d'asile récemment arrivés et de tous les nouveaux arrivants. L'Organisation sollicitera la réinstallation des demandeurs dont le besoin de protection internationale aura été reconnu. Deux sites supplémentaires ont été sélectionnés à Phnom Penh : l'UNHCR y dispensera une assistance essentielle en attendant la mise en place de solutions durables. Le nombre de bénéficiaires ayant subi une augmentation considérable, l'UNHCR orientera son attention sur les personnes les plus vulnérables, telles que les femmes et les enfants. L'Organisation continuera par ailleurs à améliorer les procédures d'asile et de DSR et appuiera le Gouvernement dans ses efforts pour établir un système national d'asile efficace, par le biais duquel il s'acquittera des obligations contractées au titre de la Convention de 1951 relative aux réfugiés.

En **Chine**, l'UNHCR poursuit très activement ses négociations avec les autorités chinoises, afin de remédier

au sort des Nord-Coréens. L'Organisation a demandé à entrer en contact avec ces individus et a invité la Chine à adhérer au principe du non-refoulement. De concert avec les autorités, elle tentera de définir des approches pratiques afin de procurer une protection et des solutions durables aux Nords-Coréens relevant de sa compétence. En ce qui concerne les réfugiés vietnamiens qui ont sollicité l'asile en Chine pendant les années quatre-vingt, l'UNHCR continuera de plaider en faveur de la naturalisation. Dans la Région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong, l'UNHCR se consacrera à la DSR et à la recherche de solutions durables. Dans cette Région, tout comme en **Mongolie**, l'Organisation continuera à promouvoir l'adhésion à la Convention de 1951 relative aux réfugiés. À Macao, elle s'attachera à doter les autorités locales de moyens plus solides pour gérer les problèmes d'asile.

La délégation de l'UNHCR en **Indonésie** poursuivra quatre objectifs principaux. Tout d'abord, elle contribuera dans une large mesure à l'intégration de quelque 16 000 ex-réfugiés du Timor-Leste au Timor occidental, en appuyant, entre autres, des projets visant à aménager ou à améliorer des zones d'installation, en donnant aux ex-réfugiés et aux communautés d'accueil davantage de moyens pour lutter contre l'insécurité alimentaire et en améliorant l'accès à la santé et à l'éducation. Deuxièmement, la délégation garantira l'accès des demandeurs d'asile à une procédure de détermination du statut de réfugié tout à la fois efficace et équitable, en recherchant dans le même temps des solutions durables au sort des réfugiés reconnus. Troisièmement, elle redoublera d'efforts pour encourager l'adhésion aux traités sur les réfugiés, en tirant parti du Plan national d'action sur les droits de l'homme, adopté par décret présidentiel le 11 mai 2004. Le Plan inscrit la Convention de 1951 relative aux réfugiés et le Protocole de 1967 au nombre des traités internationaux auxquels l'Indonésie entend adhérer entre 2004 et 2009. Enfin, le bureau régional de Djakarta supervisera et conseillera les délégations de l'UNHCR en Malaisie, aux Philippines et au Timor-Leste. D'ici la fin de l'année 2004, le programme en faveur des enfants séparés, dirigé par l'UNHCR depuis 1999, devrait être confié aux autorités et à des ONG locales opérant en Indonésie et à Timor-Leste. À la fin du premier semestre 2004, le nombre de dossiers d'enfants séparés s'élevait à 151 (contre près de 4 400 en 1999).

Au **Japon** et en **République de Corée**, l'UNHCR s'attachera à appuyer les efforts visant à renforcer les systèmes d'asile nationaux, dispensera une aide technique pour améliorer la protection des réfugiés et mènera des activités de sensibilisation afin de rallier un appui public et financier à son action.



Myanmar : jeunes femmes assistant à un cours de microcrédit, destiné à les engager sur la voie de l'autosuffisance.
UNHCR / C.Schwetz

Le problème actuel des réfugiés en **Malaisie** a d'importantes composantes sociales, humanitaires et de santé publique, qui requièrent l'action concertée de tous les intervenants. L'Organisation continuera à réclamer le libre accès de tous les demandeurs d'asile à l'UNHCR. Elle demandera également qu'une protection soit accordée à tous les réfugiés en attente de solutions durables, et plus particulièrement à ceux qui sont placés en détention ou menacés d'expulsion. La situation actuelle, dans laquelle l'Organisation tente de gérer le problème de réfugiés toute seule, sans disposer des ressources adéquates et des infrastructures nécessaires, exige un réexamen en profondeur, en vue d'encourager la participation d'autres acteurs de la société. Conformément aux Cinq engagements du Haut Commissaire à l'égard des femmes réfugiées, l'UNHCR s'attachera tout particulièrement à réduire la vulnérabilité des femmes et nouera des liens avec des ONG de femmes malaises. L'objectif principal de la délégation en Malaisie est donc de cerner et de mettre au point des dispositions pratiques, axées sur les solutions, au profit de tous les groupes relevant de sa compétence, en coopération avec le Gouvernement malaisien et d'autres acteurs. En particulier, l'UNHCR envisage des solutions provisoires, fondées sur les groupes et mises en oeuvre à l'échelle locale, pour remédier aux problèmes de la population musulmane originaire du Myanmar et des personnes qui proviennent de la province indonésienne d'Aceh et relèvent de sa compétence. Ces solutions ne seront plus nécessaires lorsque la situation dans les pays d'origine se sera améliorée, dans des proportions suffisantes pour autoriser un rapatriement librement consenti dans des conditions de sécurité et de dignité satisfaisantes. La réinstallation dans un pays tiers sera envisagée pour remédier au sort des personnes ayant de toute urgence besoin d'une protection internationale et n'ayant pas de lien étroit avec la Malaisie.

Au **Myanmar**, l'UNHCR poursuivra l'opération de rapatriement organisé des réfugiés accueillis au Bangladesh, ainsi que ses efforts pour appuyer la recherche de solutions durables dans la région, tout en intensifiant ses activités de suivi sur le terrain à l'intention des groupes les plus vulnérables, récemment rapatriés ou faisant partie de la population d'accueil. Le dialogue constructif instauré avec les autorités du Myanmar sur les problèmes relevant de la compétence de l'UNHCR et susceptibles de nuire à la réintégration durable des populations de retour sera renforcé au moyen de discussions de haut niveau. Les initiatives de constitution de capacités lancées en 2003 et en 2004 seront développées (moyennant l'organisation d'ateliers sur les droits de l'homme et le droit des réfugiés à l'intention des fonctionnaires, par exemple). Dans le domaine de l'assistance, l'UNHCR organisera des cours de langue du Myanmar à l'intention des adultes, des opérations de recensement de la population, des activités génératrices de revenus et des initiatives visant à favoriser l'émancipation des femmes et des jeunes filles. Ces activités d'assistance viseront à renforcer la capacité d'autoprise en charge des individus les plus vulnérables et à promouvoir les droits socio-économiques fondamentaux. Les activités fondées sur la communauté seront destinées à améliorer la communication et l'interaction entre les communautés musulmanes et non-musulmanes, deux éléments indispensables à la réintégration durable des rapatriés. L'UNHCR demeurera déterminé à faciliter la participation de nouvelles organisations dans l'assistance et à faciliter le financement indépendant de ces activités, afin de préserver les résultats obtenus et de les consolider. En outre, une telle démarche permettra de réduire encore les besoins de financement de l'Organisation.

L'UNHCR étoffera les équipes itinérantes constituées en 2004 et détachées dans les régions d'origine des réfugiés hébergés à la frontière du Myanmar et de la

Thaïlande. Comme en 2004, ces agents entreprendront des visites d'évaluation dans des communes de retour potentielles, situées dans l'État de Kayin, dans l'État de Mon et dans la Division de Tanintharyi. L'Organisation élaborera et exécutera des projets de réhabilitation élémentaires, consistant par exemple à moderniser des écoles et des postes de santé ruraux, à forer des puits et à réparer les infrastructures rurales (ponts, caniveaux, chemins d'accès) dans les villages les plus isolés et les plus pauvres. Ces activités devraient accroître progressivement les capacités d'accueil des communautés de ces régions et leur permettre de recevoir des rapatriés, dans l'hypothèse où la situation deviendrait propice au retour dans la dignité et la sécurité des réfugiés et autres déplacés.

En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, où il a rouvert un bureau en 2003, l'UNHCR veillera avant tout à ce qu'une protection soit fournie aux réfugiés originaires de la province indonésienne de Papouasie occidentale et d'autres régions. Les activités de constitution de capacités menées auprès des autorités seront axées sur l'accueil des demandeurs d'asile et la DSR. Au vu du succès remporté par l'initiative de recensement et de délivrance de permis de séjour en 2003, l'UNHCR prodiguerà une assistance ponctuelle et ciblée au site d'East Awin, dans la Province occidentale, afin de faciliter l'intégration sur place de 250 réfugiés supplémentaires transférés de Vanimo. L'Organisation aidera le Gouvernement à actualiser ses dispositifs d'intervention pour parer à d'éventuels afflux de réfugiés et appuiera la promulgation d'une législation nationale en matière d'asile.

Aux **Philippines**, l'UNHCR continuera à promouvoir l'adoption d'une législation nationale et de règlements portant sur les normes de traitement des réfugiés et des demandeurs d'asile, notamment sur les normes procédurales à l'intention du Groupe national de détermination du statut de réfugié et les directives interorganisations relatives à l'assistance et à la protection des réfugiés. L'Organisation cherchera également à mettre au point des solutions durables (en premier lieu la naturalisation et l'octroi du statut de résident permanent) pour remédier au sort des réfugiés. Elle consolidera le réseau d'institutions dispensant des services juridiques et d'orientation psychosociale aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Enfin, l'UNHCR militera pour que le droit des réfugiés soit inscrit au programme des écoles de droit.

À **Singapour**, l'objectif principal sera de veiller à ce que les demandeurs ne soient pas refoulés à la frontière, à ce qu'ils bénéficient de droits fondamentaux et à ce qu'ils puissent accéder à l'UNHCR. L'Organisation sera ainsi en mesure de traiter les demandes et de rechercher des solutions durables pour les individus auxquels le statut de réfugié a été accordé.

Ayant progressivement cessé ses opérations d'urgence à **Timor-Leste**, l'UNHCR a été en mesure d'accorder une plus grande attention à la constitution des capacités de détermination du statut de réfugié et à la recherche de solutions durables au profit d'un nombre limité de demandeurs d'asile en provenance de pays extérieurs à la sous-région. En 2005, l'Organisation entend réduire encore les ressources destinées à faciliter le rapatriement des ex-réfugiés demeurés sur le territoire du Timor occidental. Elle conservera néanmoins des moyens suffisants pour aider tous les individus désireux de regagner leur localité d'origine à rentrer dans des conditions de sécurité et de dignité satisfaisantes. Sur les milliers d'enfants séparés de leurs parents proches lors du conflit, moins d'une centaine n'auront pas vu leur cas résolu au début de l'année 2005. La recherche de solutions au sort des enfants séparés de leurs proches est toujours prioritaire pour l'Organisation, qui aide le ministère de l'Emploi et de la Solidarité à se doter des capacités nécessaires à la gestion des quelques dossiers en souffrance.

Au **Viet Nam**, l'UNHCR facilitera l'intégration sur place des réfugiés cambodgiens qui ont obtenu la nationalité vietnamienne, au moyen de microprojets destinés aux individus les plus vulnérables. L'Organisation invitera également le Gouvernement à cerner des solutions pour remédier au déplacement de minorités ethniques au Cambodge.

Budget (dollars E.-U.)	
Pays	Programme annuel
Australie et Nouvelle-Zélande	1 097 911
Cambodge	808 006
Chine	4 427 459
Indonésie	2 829 528
Japon	2 805 358
Malaisie	2 573 930
Mongolie	121 353
Myanmar	4 181 974
Papouasie-Nouvelle-Guinée	497 207
Philippines	204 873
République de Corée	496 592
Singapour	58 005
Thaïlande	6 761 354
Timor-Leste	602 599
Viet Nam	458 283
Activités régionales ¹	215 000
Total	28 139 433

¹ Inclut les activités générales de protection et la promotion du droit des réfugiés, le transport et les activités de rapatriement des Indochinois, ainsi que les bourses pour les étudiants réfugiés en Asie de l'Est et Pacifique.